



N° 1041 /MESRS/DC/SGM/DBAU/SIS/SAUA/DAUE/SA

Cotonou, le 03 août 2026

COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, chargée de la Formation technique communique :

Les candidats béninois déclarés admis aux concours d'entrée à l'Ecole Centrale Casablanca (Maroc), au titre de l'année académique 2026-2027, sont invités à déposer, en urgence, un dossier de demande de bourse nationale auprès de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU).

Pièces à fournir pour la constitution du dossier de demande de bourse :

- 1- Une (01) demande manuscrite de dépôt de dossiers adressée au Directeur des Bourses et Aides Universitaires précisant la filière et la durée de formation ;
- 2- une (01) copie légalisée du diplôme utilisé pour passer le concours ;
- 3- une (01) copie légalisée du relevé de notes du diplôme utilisé pour passer le concours ;
- 4- une (01) copie légalisée du certificat de nationalité ;
- 5- une (01) copie d'acte de naissance sécurisé ou tout document équivalent ;
- 6- une (01) copie du certificat d'identification personnelle ;
- 7- une (01) copie légalisée du passeport ;
- 8- l'original du certificat médical délivré par un médecin assermenté inscrit dans l'ordre des médecins du Bénin attestant que le candidat n'a pas de maladies graves, transmissibles ou contagieuses ;
- 9- l'original de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte BJ6600100100000010156674-DBAU des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
- 10- une (01) chemise à rabat en carton (couleur jaune).

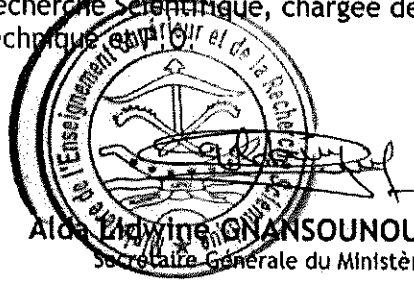
Conditions d'éligibilité :

- Etre de nationalité béninoise ;
- ne pas être boursier en cours d'étude dans l'une des Universités Publiques du Bénin ;
- être admis au concours ;
- être âgé de vingt-six (26) ans au plus ;
- être inscrit à l'ECC et y suivre effectivement les activités académiques ;
- avoir déposé à la Direction des Bourses et Aides Universitaire (DBAU) un dossier de demande de bourse dans le délai requis.

La date limite de dépôt desdits dossiers à la Direction des Bourses et Aides universitaires est fixée au lundi 10 août 2026 à 12 heures 00 minute.

NB : Seuls les candidats remplissant les critères énumérés à l'article 14 du décret 2017-155 du 10 mars 2017 seront sélectionnés boursiers dans la limite du quota.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique, chargée de la Formation
technique



Aida Lidvine GNANSOUNOU GLELE
Secrétaire Générale du Ministère p.i.